

Conseil Cantonal de Voiteur

Marie Odile Mainguet
260 rue Chateraine 39210 MONTAIN
Tel : 03.84.25.34.81
Courriel : marieodile.mainguet@yahoo.fr

Compte rendu du Conseil Cantonal du jeudi 24 avril 2014

En présence de:

- Esio Perati, Conseiller Général de St Laurent en Grandvaux. (environ 30 participants)

1) **PRESENTATION DE L'AGENCE DE L'EAU par Esio Perati représentant le Conseil Général au Comité de Bassin Rhône Méditerranée Corse.**

- Financement de l'Agence de l'eau (AE) : recettes 491 Millions € dont 86 % provient des ménages (1 à 2€ sur votre facture d'eau).
- Notre AE couvre tout le bassin Rhône Méditerranée Corse, de la source de la Saône dans les Vosges jusqu'au Languedoc et la Corse.
- Les réseaux d'eau potable datent de plus de 80 ans. Cette vétusté provoque la perte de millions de m³ d'eau potable qui ont un coût de « production » et d'« acheminement ». C'est pourquoi, un des axes forts du nouveau programme « Sauvons l'eau » porte sur les économies d'eau. En 2013 ces économies représentent la consommation d'une ville de 500 000 habitants.
- Dans le Jura il y a 3 types de sources d'approvisionnement de l'eau :
 - Haut Jura : les lacs
 - Revermont : les sources
 - Plaine : les nappes phréatiques.
- Le Conseil général (CG) accompagne les collectivités avec des aides financières par exemple : Moirans 154 000€ pour la rénovation de la station d'épuration.
- Le CG accompagne aussi les petites collectivités en assurant le suivi des prélèvements de conformité de l'eau.
- L'AE réalise beaucoup d'études sur les quantités d'eau et sur la qualité. Ces études ont permis de déterminer que le Rhône aura perdu 30% de son débit d'étiage d'ici 2050 (en partie à cause du changement climatique).
- Les stations d'épuration du Jura sont en général en bon état de fonctionnement.
- Les aides de l'AE : sur 491 M€ de recettes en 2013, l'AE redonne des aides pour 452,3M€ : entre autres :
 - 232.7 pour l'assainissement
 - 31.3 pour l'eau potable
 - 37.5 pour les économies d'eau
 - 53.4 pour les milieux aquatiques
 - 5.39 pour l'animation et la gestion locale.
- Les décisions sont souvent difficiles à prendre car tous les « utilisateurs » de l'eau sont représentés à l'AE et les intérêts sont parfois divergents.

2) QUESTIONS AVEC LA SALLE :

- Sur la taille des différents syndicats des eaux et d'assainissement. Faut-il les regrouper ? C'est intéressant de les regrouper si cela permet de créer ou de conserver des « régies » qui permettent aux collectivités d'en garder la gestion.
- Sur l'assainissement non-collectif : quel soutien financier de l'AE ? Quelle aide du CG ? A l'AE il y a eu beaucoup de débats à ce sujet. Il y a accompagnement des particuliers si cet accompagnement a des répercussions sur le milieu récepteur (près des sources de captage par exemple). Mais il y a peu d'aides en général. Mais les Comcom peuvent prendre la compétence SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), les aides peuvent aller jusqu'à 3 000€ s'il y a des risques de pollution.
- Des interrogations sur les pollutions agricoles, l'épandage des boues d'épuration, la pollution due aux médicaments... Le CG a fortement diminué l'utilisation de pesticides et de désherbant, et essaye de limiter le salage des routes pour limiter la pollution.

3) VISIONNAGE D'UNE VIDÉO : le reméandrement de la LEMME , qui illustre l'action de l'Agence de l'Eau sur la préservation /la renaturation des milieux humides.

4) PRÉSENTATION DE LA CARTE DES NOUVEAUX CANTONS :

A partir de mars 2015, il ne devrait plus avoir que 17 cantons dans le Jura au lieu de 34. Chaque canton devant désigner 2 Conseillers Départementaux avec obligation de parité. La nouvelle Assemblée Départementale sera donc toujours composée de 34 Conseillers mais il y aura 17 femmes et 17 hommes.

Deux principales raisons sont évoquées pour cette refonte des cantons :

- La prise en compte de la parité.
- Le rééquilibrage démographique des cantons : actuellement La Conseillère Générale de Saint Julien représente un canton de 1 994 habitants tandis que le Conseiller Général de St Claude représente 21 714 habitants !

Pour notre canton le scénario prévu est sa refonte dans le canton dit de « Poligny » qui regroupera l'actuel canton de Conliège, le Canton de Voiteur et une partie du canton de Poligny.

Selon le Décret n° 2014-165 du 17 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du Jura

Le canton n° 12 (Poligny) comprend les communes suivantes : Baume-les-Messieurs, Besain, Blois-sur-Seille, Blye, Bonnefontaine, Briod, Buvilly, Chamole, Chausseuans, Château-Chalon, Châtillon, Conliège, Crançot, Domblans, Fay-en-Montagne, Le Fied, Frontenay, Granges-sur-Baume, Ladoye-sur-Seille, Lavigny, Le Louverot, La Marre, Menétrou-le-Vignoble, Mirebel, Molain, Montaigu, Montain, Nevy-sur-Seille, Nogna, Pannessières, Perrigny, Picarreau, Le Pin, Plainoiseau, Poids-de-Fiole, Poligny, Pully, Revigny, Saint-Germain-lès-Arlay, Saint-Maur, Vaux-sur-Poligny, Verges, Le Vernois, Vevy, Voiteur.

Très nombreuses réactions à ce sujet avec des divergences selon les participants. Le maire de St Germain les Arlay annonce que la municipalité ainsi qu'un certain nombre d'habitants ont déposé un recours pour intégrer le canton de Poligny et non celui de Bletterans.

3) NOUVELLE IMPLANTATION TERRITORIALE ROUTIÈRE :

- L'organisation actuelle repose sur 6 CTRD (Centre Technique Routier Départemental) et 28 CERD (Centre d'Exploitation des Routes Départementales) avec 274 agents dont 226 dans les CERD.
- Position du CG : certains centres ne sont plus armés pour répondre aux besoins : taille trop petite, patrimoine mal adapté. Certains sont très proches. Une optimisation est nécessaire, en s'appuyant sur des structures moins nombreuses mais regroupant plus de moyens. L'évolution du contexte budgétaire, oblige à optimiser les coûts tout en maintenant un

service public de bon niveau. Il est proposé une organisation basée sur 20 CERD et 4 CTRD avec, concernant notre canton la suppression du Centre de Domblans.

- Intervention de Laurent Guillemin du CERD de Domblans pour dénoncer cette remise en cause du service public (plus d'aide aux communes proches, temps plus long d'intervention pour aller déneiger, perte de la connaissance du secteur...) et l'impact sur les personnels (temps de trajet plus long pour se rendre sur son lieu de travail, surcoût en carburant...). La CGT a envoyé un tract dans les mairies pour informer les maires et les conseils municipaux.